



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service eau et biodiversité**

Affaire suivie par : Christine Sanchez

Blois, le 25 mai 2022

Contact : 02.54.55.76.44

ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr

Service Urbanisme et Aménagement

Ref :

Unité DFU

PJ : 1 dossier en retour

Objet : PC - Installation d'une centrale solaire au sol à Mennetou-sur-Cher

Affaire suivie par : Gaëlle Richard

Par courrier en date du 29 avril 2022, vous m'avez transmis, pour avis, la demande de permis de construire n° **041 135 22 M0001** présentée par la SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur David GUINARD : 40-42 rue La Boétie - 75008 PARIS.

Le projet concerne l'installation d'une centrale solaire au sol avec panneaux photovoltaïques située au lieu-dit « Les Barres » à Mennetou-sur-Cher (parcelles AC n° 274, 330 et 336).
Superficie du terrain : 236 704 m².

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes, en ce qui concerne les domaines « Eau et Biodiversité » :

Volet Eau

Les pistes de circulation impactant la zone humide sur une surface supérieure à 1000 m², un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, rubrique 3.3.1.0, sera à déposer auprès du service eau et biodiversité de la DDT de Loir-et-Cher.

Pour le Directeur départemental des territoires,
Le chef du service eau et biodiversité,

Mathieu FRIMAT

Projet de centrale agrivoltaïque

de Mennetou-sur-Cher – Mennetou-sur-Cher (41)



PC n° 041 135 22 M0001

**Réponse à l'avis du service eau et biodiversité
de la DDT**

Novembre 2022

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire du projet de centrale agrivoltaïque de Mennetou-sur-Cher sur la commune de Mennetou-sur-Cher, le service eau et biodiversité a rendu un avis le 25 mai 2022.

Le service eau et biodiversité a sollicité le dépôt d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et plus précisément de la rubrique 3.3.1.0.

Photosol a pris note de cette demande et a mandaté le bureau d'étude AEPE Gingko pour réaliser ce dossier qui sera déposé dans les prochains mois.